

## URGENT

### L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU PLATEAU DES GRAS LANCE UN APPEL À DONS

Le 4 mars 2021 **notre association « pour la protection du plateau des Gras »** a saisi le tribunal administratif de Lyon pour annuler l'arrêté par lequel le préfet de l'Ardèche a enregistré, au titre des installations classées pour la protection environnementale, **une centrale d'enrobage à chaud** de matériaux routiers exploitée par la Société Ardéchoise de Travaux Public (SATP) sur la ZI dde Lavillefieu.

Par décision du 2 mars 2023, notre requête a été rejetée. En outre nous sommes **condamnés à verser la somme de 1400 euros à la SATP**. Or, nos caisses sont vides.

L'association « pour la protection du plateau des Gras » lance **un appel à dons** pour s'acquitter de cette somme avant le 2 mai. Nous comptons sur votre générosité.

Lien vers la cagnotte Dons en ligne avec HelloAsso :

<https://www.helloasso.com/associations/pour-la-sauvegarde-du-plateau-des-gras/collectes/soutenir-les-actions-en-justice-pour-la-sauvegarde-du-plateau-des-gras-ardeche>

L'association Pour la sauvegarde du plateau des Gras lance un appel à dons pour s'acquitter de cette somme. Nous comptons sur votre générosité. Pour un don avec tout autre moyen de règlement, contact : [sauvegardeduplateaudestras@protonmail.com](mailto:sauvegardeduplateaudestras@protonmail.com)

Merci d'avance pour votre soutien